

LOT 08 TEMPS 2

PEINTURE

OBJET

RÉHABILITATION DE LA FERME NEKATOENEA

2 rue d'Armatonde, 64700 Hendaye

Maître d'Ouvrage

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

-CdL-

Maître d'œuvre

ALVO architectes

24 rue de Bègles, 33800 Bordeaux

CAHIERS DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

CCTP

00. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	2
01. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	2
01.01 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE CONTRACTUELS.....	2
01.01.01 Normes et DTU applicables.....	2
AUTRES DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES TECHNIQUES.....	3
SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE.....	4
01.01.02 Hiérarchie des documents.....	4
01.02 INTERFACE AVEC LES AUTRES LOTS.....	4
01.03 MATÉRIAUX ET PRODUITS PRÉCONISÉS.....	5
01.03.01 QUALITÉ DES MATÉRIAUX/PRODUITS.....	5
SUPPORTS À TRAITER.....	5
TEINTES & FINITIONS.....	5
PROTECTIONS.....	6
Bois :.....	6
Métaux :.....	6
QUINCAILLERIE ET ACCESSOIRES.....	6
01.03.02 TENUE DES PRODUITS.....	7
TOLÉRANCES D'ASPECT ET FINITION.....	7
01.03.03 CHOIX, ÉCHANTILLON ET MODÈLES.....	7
01.03.04 MARQUES ET RÉFÉRENCES.....	7
01.04 PRÉPARATIONS ET EXÉCUTIONS.....	8
01.04.01 CONTRÔLE DES SUPPORTS.....	8
01.04.02 OPÉRATIONS PRÉPARATOIRES.....	8
01.04.03 CONDITIONS D'EXÉCUTION.....	8
01.04.04 DOCUMENTS À FOURNIR.....	8
01.05 PROTECTION DES OUVRAGES.....	9
01.06 GARANTIE ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DÉCENNALE.....	9
02 DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	9
02.01 OBJET ET CONSISTANCE DU MARCHÉ.....	9
02.02 PRESTATIONS GÉNÉRALES.....	9
02.02.01 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES.....	9
02.02.02 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ.....	10
02.02.03 ÉTUDES TECHNIQUES ET D'EXÉCUTION.....	11
02.03 DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	12
02.03.01 Mise en peinture des éléments de PAROIS.....	12
02.03.02 Mise en peinture des PLAFONDS.....	13
02.03.03 Traitement des éléments de CHARPENTE INTÉRIEURE.....	14
02.03.04 Chaulage des ENDUITS INTÉRIEURS apparents.....	15
02.03.05 Peinture des BOISERIES.....	15
02.03.06 Mise en PEINTURE DE L'ANNEXE.....	16
02.03.07 Mise en PEINTURE DIVERS.....	18

00. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Chaque entreprise doit prendre connaissance du CCG « Généralités communes » qui traite des informations et prescriptions communes à tous les intervenants du projet.

Dans le cadre de ses travaux, chaque entrepreneur est notamment tenu au respect de l'ensemble des prescriptions, normes et règlements connus à la date de la remise son offre. L'entreprise doit s'être assurée qu'il n'y a ni manque, ni double emploi dans les prestations fournies au titre de chaque chapitre du lot dont elle est responsable afin d'assurer un achèvement complet des travaux dans les règles de l'Art et pour la bonne construction.

Pour ce faire, l'entrepreneur sera tenu de prendre connaissance des prestations de tous les lots pour s'assurer que les prestations de son lot sont complètes et compatibles.

L'entrepreneur sera tenu de prévoir dans ses dépenses tout ce qui doit normalement entrer dans le prix d'une construction à forfait pour les travaux de son lot.

Les travaux comporteront l'ensemble des finitions et accessoires pour aboutir à la parfaite finition des ouvrages.

L'Entrepreneur devra réceptionner les supports sur lesquels il doit mettre en oeuvre ses ouvrages, car le fait d'avoir exécuté les travaux de Peinture constituera une acceptation sans réserve des supports.

L'entreprise est tenue de consulter les plans et détails fournis ou à commander à l'appui du présent descriptif. Il ne pourra jamais prétendre les avoir ignorés.

L'adjudicataire contracte, par le seul fait de soumissionner, l'obligation d'exécuter, dans le cadre de sa profession et en parfaite connaissance de toutes les parties du descriptif et des plans, l'intégralité des travaux nécessaires à la bonne exécution des ouvrages.

Dans le cas de contradictions, entre les plans et la présente description, l'entrepreneur est tenu de les signaler avant remise des offres au Maître d'oeuvre, qui communiquera sa décision par écrit.

01. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

01.01 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE CONTRACTUELS

01.01.01 Normes et DTU applicables

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation applicable en France telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date de remise des offres.

En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France, ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahier des clauses techniques, mémento), les normes, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou le(s) document(s) suivant(s) :

Les listes données ci-dessous ne sont pas limitatives.

NORMES & RÉGLEMENTATIONS:

- Normes françaises (NF) en vigueur applicables aux travaux de peinture intérieure et extérieure.
- Règles ou règlements administratifs
- Règles professionnelles de l'AFNOR, de l'AFPA ou du CSTB.
- Recommandations des fabricants de peintures, d'enduits et de systèmes de finition.
- Prescriptions du Code du travail et de la réglementation en matière de sécurité, hygiène et protection de la santé.

D.T.U :

Seront applicables :

- Les Prescriptions ayant valeur de Cahier des Charges D.T.U.
- Les règles de calcul D.T.U. et autres documents D.T.U.

AUTRES DOCUMENTS:

- Les recommandations et conseils des fabricants des divers matériaux et accessoires utilisés par l'entreprise dans la composition de ses ouvrages.
- Avis techniques délivrés par le CSTB.
- Les instructions techniques établies par le ministère de l'intérieur.
- Les cahiers du CSTB
 - notamment le cahier CSTB 3526_V2 – Règles de conception et de mise en œuvre des fenêtres en zone exposée aux embruns marins
- Avis techniques et agréments européens
- Règles professionnelles
- Réglementation de Sécurité contre l'incendie et Sécurité du travail

Les DTU donnés ci-dessous ne sont pas limitatifs.

- NF DTU 59.1 – Travaux de peinture des bâtiments – *Mise en œuvre des peintures intérieures et extérieures*
(Référence principale pour tous travaux de peinture, y compris préparation des supports, types de produits, conditions d'application).
- NF DTU 59.4 – Travaux de peinture – *Exécution de revêtements plastiques épais en phase aqueuse sur béton et enduits hydrauliques*
(Applicable aux travaux en façade ou sur supports spécifiques).
- NF DTU 42.1 – Revêtements extérieurs en système d'imperméabilité à base de polymères (si applicable).
- NF T 30-608 – Travaux de peinture – *Classement des locaux en fonction de l'humidité et des sollicitations* (utile pour choix des finitions selon usage des locaux).

AUTRES DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES TECHNIQUES

- Avis techniques délivrés par le CSTB pour les systèmes de peinture spécifiques.

- Fiches techniques et fiches de données de sécurité (FDS) des produits appliqués.
- Recommandations professionnelles éditées par le *Groupe Peinture Bâtiment* ou *l'UNTEC*.
- Règles de mise en œuvre en zones climatiques spécifiques (notamment bord de mer, atmosphère saline ou forte humidité, selon localisation du projet).

SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE

- Respect de la réglementation relative aux émissions de COV (composés organiques volatils).
- Prise en compte des exigences de gestion des déchets, de tri et d'élimination des produits résiduels.
- Protection des ouvrages et équipements environnants lors de l'exécution des travaux (nettoyage, masquage, etc.).
-

01.01.02 Hiérarchie des documents

En cas de conflit :

1. Clauses communes du marché
2. Présent CCTP
3. DTU, CCTG, normes

01.02 INTERFACE AVEC LES AUTRES LOTS

L'entrepreneur soumissionnaire est tenu de prendre connaissance complète du projet et du CCTP tous corps d'état, et d'en respecter chaque clause. Des renseignements complémentaires seront mis à sa disposition par la Maîtrise d'œuvre. L'entrepreneur est tenu de consulter les devis descriptifs des autres corps d'État, afin d'être parfaitement renseigné sur les ouvrages destinés à être peints. Il devra réceptionner les supports avant exécution de ses travaux et faire consigner cette réception en mentionnant toutes les réserves qu'il jugera nécessaire.

La mise en peinture des différents éléments devra être coordonnée en amont pour premières impressions avant pose et devra être réalisée en coordination avec les différents lots : Charpente et Menuiserie. Le peintre devra signaler sans délai les besoins de reprise de support, afin de permettre une intervention rapide du menuisier ou charpentier et d'éviter toute interruption du chantier. Aucune mise en œuvre ne devra être réalisée sur un support défectueux ou non adapté.

01.03 MATÉRIAUX ET PRODUITS PRÉCONISÉS

01.03.01 QUALITÉ DES MATÉRIAUX/PRODUITS

Tous les produits de peinture et accessoires d'application seront neufs, issus de marques reconnues pour leur qualité en milieu extérieur et exposé (zone littorale). Ils seront livrés sur le chantier dans leurs emballages d'origine, non ouverts, avec indication claire du fabricant, du lot, de la teinte, du type de produit et de la date de péremption.

Les tolérances d'application devront respecter les prescriptions des D.T.U. et règles de l'art. Les produits présentant des défauts ou anomalies (décantation, grumeaux, date dépassée, etc.) seront immédiatement écartés du chantier.

Les peintures, primaires, fixateurs, lasures ou vernis devront répondre aux normes suivantes :

- **NF T 30-703, NF EN 1062**, relatives aux peintures extérieures.
- **NF EN 927-1 à 927-6** pour les systèmes de peinture sur bois en extérieur.
- **NF EN ISO 12944** pour les protections anticorrosion sur métaux.

SUPPORTS À TRAITER

Les travaux concernent exclusivement les supports extérieurs suivants :

- Huisseries bois (portes, fenêtres, volets).
- Éléments de charpente visibles (bandeaux, avant-toits).

TEINTES & FINITIONS

- Huisseries bois en bois : Finition peinture satiné ou brillant teinte petit gris **RAL 7047**.
- Les bandeaux de rives en bois et avant toit du lot charpente : Finition peinture satiné ou brillant teinte "rouge basque" **RAL 3005**.

Les teintes et finitions des menuiseries extérieures et avants-toits seront validées par le Maître d'œuvre sur présentation d'échantillons. Pour les éléments en extérieur, la finition retenue devra impérativement être **lessivable, résistante aux UV, aux intempéries et aux atmosphères salines**, avec une **résistance minimale classée D2 selon la norme NF T 30-055**.

Les produits de finition seront à **aspect satiné ou brillant**, les **finitions mates étant proscrites** en extérieur en raison de leur faible résistance au lessivage et de leur propension à retenir les salissures.

Les peintures devront être **hydro-oléofuges**, adaptées au support bois ou métal selon les cas, et conformes aux normes en vigueur (NF EN 927-1 à 927-6 pour les peintures extérieures sur bois notamment).

L'application sera faite en respectant strictement les prescriptions du fabricant, avec nombre de couches, préparation de support, temps de séchage, conditions hygrométriques et températures adaptés aux exigences d'un usage extérieur.

PROTECTIONS

Les ouvrages devront être **soigneusement protégés** des intempéries, UV, poussières ou projections pendant toute la durée des opérations.

Bois :

Les bois devront recevoir en usine ou sur site, après ponçage, une **impression microporeuse** compatible avec la finition prévue. Les produits seront sélectionnés pour leur résistance en milieu marin (UV, humidité, salinité) et leur faible impact environnemental (label NF Environnement ou Ecolabel UE recommandé).

Métaux :

Les parties métalliques seront protégées par un **système anticorrosion en trois couches**, comprenant :

- Primaire antirouille (glycéro ou époxy, norme ISO 12944 C5-M).
- Couche intermédiaire selon spécifications du fabricant.
- Couche de finition (résine polyuréthane ou acrylique bicomposant, application manuelle ou au pistolet).

Dans les zones inaccessibles après pose, le peintre appliquera **en amont** une couche supplémentaire de finition.

QUINCAILLERIE ET ACCESSOIRES

Les éléments de quincaillerie apparents (poignées, charnières, pentures) feront l'objet d'une **protection adaptée** ou seront démontés si possible pour peinture séparée.

Les visseries seront protégées ou remplacées par des fixations en acier inoxydable A4 si elles présentent des signes de corrosion.

Les éléments réemployés (béquilles, ferrures) seront soigneusement nettoyés, dégraissés et éventuellement repeints avec produits adaptés aux **atmosphères salines**.

01.03.02 TENUE DES PRODUITS

L'entreprise devra justifier la compatibilité entre les systèmes de peinture employés et les supports traités. Elle est responsable de la durabilité et de la tenue esthétique des ouvrages, y compris en environnement agressif (brume saline, UV, humidité).

Tout écart de performance (écaillage, cloquage, farinage, variation de teinte prématurée) durant la période de parfait achèvement entraînera la reprise complète des éléments à ses frais.

TOLÉRANCES D'ASPECT ET FINITION

Aspect uniforme, sans trace de reprise, de coulure, de bulles ni de surcharge.

Recouvrement complet de la surface, opacité conforme à la fiche technique produit.

Brillance et teinte conformes au nuancier validé.

Épaisseur de film sec contrôlée si nécessaire par jauge ou essai destructif ponctuel.

01.03.03 CHOIX, ÉCHANTILLON ET MODÈLES

Le maître d'œuvre choisira la teinte définitive sur **échantillon peint sur support réel** (bois ou métal, format A4 minimum), soumis pour validation **avant commande**. Un échantillon de chaque teinte et finition sera conservé en chantier.

01.03.04 MARQUES ET RÉFÉRENCES

Les produits devront provenir de fabricants reconnus (exemples : Tollens, Zolpan, Seigneurie, Sikkens, Caparol, Unikalo, etc.). L'entreprise devra présenter leurs références avant tout approvisionnement.

Des produits équivalents peuvent être proposés à l'agrément du maître d'œuvre, sous réserve de fournir les fiches techniques et certificats de conformité.

Les produits devront impérativement répondre aux critères suivants :

- Bonne résistance aux UV, aux intempéries, à l'humidité et aux embruns.
- Faible teneur en COV (conforme à la directive 2004/42/CE).
- Conformité aux normes NF ou équivalents européens.
- Dans une volonté d'exemplarité environnementale portée par le projet, les peintures devront être sélectionnées pour leur faible impact écologique : produits en phase aqueuse, biosourcés, ou bénéficiant d'un écolabel (NF Environnement, Écolabel Européen ou équivalent). L'entreprise devra en justifier par les fiches techniques, FDES ou PEP.

01.04 PRÉPARATIONS ET EXÉCUTIONS

01.04.01 CONTRÔLE DES SUPPORTS

Quels que soient les travaux préconisés par la Maîtrise d'œuvre, il appartiendra à l'Entrepreneur, au titre du présent lot peinture extérieure, avant toute intervention de sa part, de reconnaître les fonds existants et de s'assurer de leur nature, de leur stabilité, de leur adhérence et de leur compatibilité avec les systèmes prévus. Pour ce qui est des supports neufs, il devra procéder à leur reconnaissance et bien veiller à ce qu'ils soient conformes aux prescriptions du DTU et du CCTP du lot concerné. Le commencement des travaux équivaldra à l'acceptation des supports (planimétrie, aspect, taux d'humidité notamment).

01.04.02 OPÉRATIONS PRÉPARATOIRES

L'entrepreneur du présent lot est tenu de remédier aux défauts de surface des matériaux pour assurer une présentation conforme aux souhaits de la Maîtrise d'œuvre, suivant les opérations portées aux descriptifs. Les opérations préparatoires seront exécutées en conformité avec les prescriptions techniques du C.S.T.B. et du présent document, avec le maximum de soin, afin d'assurer un travail exempt de toute critique. Elles incluent notamment : nettoyage, dépoussiérage, décrochage, dégraissage, décapage des anciennes peintures, reprise des fissures et enduits compatibles.

01.04.03 CONDITIONS D'EXÉCUTION

L'entrepreneur sera tenu de s'assurer, avant de commencer les travaux, que :

- Les supports sont sains, secs, durs, propres et exempts de toute partie non adhérente.
- Les conditions climatiques sont favorables : pas de pluie, vent violent ou températures extrêmes (conformes aux recommandations du fabricant). L'entrepreneur devra suspendre les travaux en cas de conditions climatiques défavorables.
- Les matériaux seront stockés dans un local à température recommandée par le fabricant.
- L'installation des échafaudages sera réalisée de manière à préserver l'intégrité des ouvrages existants (murs, menuiseries, toiture, etc.) ainsi que des abords (végétation, cheminements, clôtures...). Une attention particulière sera portée à la phase de pose comme de dépose de ces dispositifs, en coordination avec la Maîtrise d'œuvre.

Aucun travail ne pourra commencer avant d'avoir reçu l'agrément du Maître d'œuvre en ce qui concerne les teintes, types de finition et produits utilisés.

01.04.04 DOCUMENTS À FOURNIR

L'entreprise fournira tous les éléments nécessaires de documentation à la mise en œuvre, l'exécution et l'entretien des prestations constituant son lot : fiches techniques, FDES ou PEP, certificats d'écolabels ou attestations environnementales. Elle devra aussi soumettre les fiches produits et échantillons avant approvisionnement, pour validation par la Maîtrise

d'œuvre. Toute mise en œuvre sans validation préalable engage sa responsabilité. L'entreprise devra prévoir tout ce qui relève de son lot, pour garantir la qualité d'exécution attendue et la bonne fin du projet.

01.05 PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur devra assurer la protection de l'ensemble de ses ouvrages pendant toute la durée des travaux. Cette protection sera assurée par des moyens adaptés : bâches, films de protection, caches adhésifs, etc. Toute dégradation liée à un défaut de protection sera à la charge de l'entreprise.

01.06 GARANTIE ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DÉCENNALE

L'entrepreneur garantit la conformité de ses ouvrages à la réglementation et s'engage à remplacer ou réparer tout désordre ou défaut d'adhérence ou d'aspect apparaissant dans l'année suivant la réception, hors usage anormal. Cette garantie est prolongée pour les éléments remplacés. La réception marque le départ des garanties biennale et décennale, conformément aux articles 1792 et 2270 du Code civil, dans les cas où elles sont applicables.

02 DESCRIPTION DES OUVRAGES

02.01 OBJET ET CONSISTANCE DU MARCHE

Le présent CCTP a pour objet la réhabilitation de la ferme Nekatoenea située sur le domaine d'Abbadia, accessible au 2 rue d'Armatonde, 64700 Hendaye et plus précisément le remplacement des menuiseries en bois.

Les travaux comprennent :

- La mise en peinture des menuiseries extérieures : fenêtres, porte-fenêtres, volets.
- La mise en peinture d'éléments de charpente visibles à l'extérieur : avant-toits, pannes, et bandeaux de rives.

02.02 PRESTATIONS GÉNÉRALES

02.02.01 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

AUTORISATION DE VOIRIE:

L'entrepreneur du présent lot peinture extérieure aura à sa charge les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations diverses de voirie auprès des services compétents et les frais éventuels de voirie correspondant si celles-ci sont caduques.

DROIT DES TIERS:

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur devra prendre tous renseignements auprès des services techniques compétents pour connaître le tracé des réseaux existants et éviter toute détérioration. En cas de détérioration accidentelle, l'entreprise devra assurer

la remise en état complète du tronçon détérioré. L'entrepreneur du présent lot devra également veiller à maintenir, dans leur état d'origine, les voiries publiques qu'il serait amené à emprunter et ne pourra refuser d'exécuter tous les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en état demandés par les services techniques compétents. L'entrepreneur devra avoir l'accord des Services municipaux pour toute exécution d'ouvrage en bordure de la voie publique.

02.02.02 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

SÉCURITÉ DU TRAVAIL:

L'entrepreneur devra respecter les prescriptions du coordonnateur de sécurité. La sécurité anti-chutes réglementaire sera prévue par l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur concernant la protection des travailleurs, ainsi que le respect des consignes de sécurité en vigueur pour l'utilisation des moyens de manutention et travail en hauteur (filets, harnais, etc.). D'une façon générale, il devra veiller à ce que tous les dispositifs de sécurité réglementaires soient mis en place : filets antichutes, platelage sur trémières, équipement électrique mobile avec ses protections, etc... Il devra en assurer le maintien en bon état de fonctionnement. Il devra vérifier que le personnel à sa disposition (quelle que soit la qualification) utilise les dispositifs de sécurité individuels (casques, baudriers anti-chutes, etc.) En cas de défaut, le Maître d'œuvre peut ordonner l'exécution de telle ou telle mesure de sécurité qu'il estimerait indispensable, aux frais de l'entrepreneur, sans que celui-ci puisse faire une demande de supplément.

ÉCHAFAUDAGE, NACELLE ET GARDE-CORPS:

L'entreprise du lot peinture extérieure aura à charge, dans son offre, la location, le montage, l'entretien et le démontage, durant la totalité du temps nécessaire à l'exécution de ses prestations, des équipements suivants : échafaudage, nacelle, garde-corps et tous les accessoires permettant la bonne exécution de ses interventions. L'installation devra être respectueuse des ouvrages existants et des abords. Une attention particulière sera portée lors des phases de mise en place et de repli de ces équipements, afin d'éviter toute dégradation ou nuisance visuelle. LOCALISATION : ENSEMBLE DE L'OPÉRATION - EXTÉRIEURS

MAINTIEN EN ÉTAT DES RÉSEAUX:

L'entrepreneur sera responsable du maintien en bon état de service des réseaux, clôtures et installations de toutes natures, publiques ou privées, affectés par ses propres travaux, aussi bien à l'intérieur du terrain qu'à l'extérieur. Il devra de ce fait faire procéder à tous travaux nécessaires de réparation, de réfection ou de nettoyage. Il devra n'apporter aucune gêne à la circulation. L'entrepreneur devra conduire les travaux de manière à maintenir l'écoulement des eaux traversant le site dans des conditions convenables. Dans le cas de découverte de canalisations existantes « non indiquées sur les plans » et en fonctionnement, l'entrepreneur devra avertir immédiatement le Maître d'œuvre afin de prendre les décisions qui s'imposent : soit le maintien de cette canalisation, soit son détournement. En cas d'urgence ou de danger, ces mesures pourront être prises sans mise en demeure préalable. LOCALISATION : ENSEMBLE DE L'OPÉRATION - EXTÉRIEURS

NETTOYAGE ET REPLIEMENT:

L'entreprise sera responsable de l'entretien journalier des zones occupées par ses propres travaux. Tous les gravats, ordures, décombres, résidus de peinture, protections usagées, etc... seront évacués régulièrement à la décharge publique. Après l'exécution des travaux de son lot, l'entreprise devra assurer un nettoyage complet du chantier. Tous les engins, matériels et équipements seront retirés. Chaque entreprise a également à sa charge le nettoyage de ses ouvrages. Elle devra en outre procéder au nettoyage soigné de ses outils d'application (pinceaux, rouleaux, bacs), en veillant à ne pas polluer les réseaux d'évacuation. Les eaux de nettoyage devront être traitées conformément à la réglementation en vigueur et ne devront en aucun cas être rejetées dans le réseau pluvial. En cas de non-respect de cette clause, le maître d'œuvre fera effectuer le nettoyage aux frais de la ou des entreprises fautives.

LOCALISATION : ENSEMBLE DE L'OPÉRATION) EXTÉRIEURS

MESURE DE SECURITE RELATIVES A LA PRÉSENCE DU PUBLIC

L'Entrepreneur est tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des personnes extérieures au chantier pouvant être amenées à circuler à proximité des zones d'intervention, notamment les salariés du CPIE, les visiteurs, les partenaires ou les promeneurs fréquentant le domaine. À ce titre, il devra notamment :

- Mettre en place une signalisation visible et réglementaire aux abords de la zone de travaux, interdisant l'accès au public.
- Installer des protections physiques adaptées (barrières, filets de protection, balisage, etc.) assurant l'isolement des zones à risque.
- Veiller à ce qu'aucun matériel, outil ou élément de peinture ne puisse présenter un danger en cas de chute ou de manipulation accidentelle.
- Organiser les phases de chantier de manière à limiter les nuisances (bruit, odeurs, solvants) et à assurer un cloisonnement efficace entre la zone de travaux et les espaces accessibles au public. Toute intervention devra être précédée d'une analyse des risques prenant en compte la spécificité du site occupé, avec mise en œuvre des mesures correctives nécessaires. Ces mesures devront être compatibles avec le Plan de Prévention ou le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), le cas échéant.

02.02.03 ÉTUDES TECHNIQUES ET D'EXÉCUTION

ÉTUDES D'EXÉCUTION:

Aucun plan d'exécution n'est attendu pour le présent lot peinture. Toutefois, l'entreprise devra réaliser toutes les vérifications nécessaires à la bonne compréhension des zones d'intervention (état des supports, accès, protections, interfaces avec les autres corps d'état) et soumettre à la Maîtrise d'œuvre, pour validation, tout échantillon, fiche technique produit, documentation de mise en œuvre ou scénario particulier pouvant avoir un impact sur la qualité ou la coordination du chantier.

DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS:

Après l'exécution des travaux du présent lot, l'entreprise fournira un dossier complet des ouvrages exécutés comprenant notamment :

- Les fiches techniques et FDS (fiches de données sécurité) des produits appliqués,
- Les teintes utilisées avec références RAL ou nuancier fabricant,
- Les certificats de garantie fabricant,
- Les PV éventuels d'essais ou de contrôle d'adhérence ou de teinte. Ce dossier sera fourni en 1 exemplaire papier et transmis sous format numérique (PDF) par mail ou sur support électronique.

02.03 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le présent lot concerne les travaux de peinture extérieure sur l'ensemble des ouvrages définis dans les pièces graphiques et les prescriptions techniques. Les prestations comprennent notamment :

- Le nettoyage soigné des supports existants (pierre, enduit, bois, métal) ;
- La protection des abords, menuiseries, sols, végétation ;
- La mise en œuvre d'un traitement préparatoire (lessivage, grattage, rebouchage, ponçage, fixateur) ;
- L'application de couches de peinture conformes aux prescriptions techniques (nombre de couches, produits adaptés aux supports et aux conditions extérieures, teintes validées par l'ABF) ;
- La fourniture, pose et dépose des échafaudages nécessaires à la réalisation des travaux ;
- Le nettoyage final et la remise en état des lieux. Les produits appliqués devront bénéficier d'un avis technique et d'une garantie de durabilité adaptée aux conditions climatiques du site. Toutes les teintes, finitions et procédés devront être validés par la Maîtrise d'œuvre en amont de leur mise en œuvre. Les zones d'intervention sont repérées sur les plans et devront faire l'objet d'une reconnaissance sur site par l'entreprise avant remise de son offre.

02.03.01 Mise en peinture des éléments de PAROIS

a. PEINTURE DOUBLAGES

Mise en peinture des doublages périphériques intérieurs réalisés en plaques de fibres-gypse type Fermacell.

Les prestations comprennent :

- La préparation des supports, comprenant rebouchage, ratissage ponctuel, ponçage et dépoussiérage ;
- L'application d'une impression adaptée au support ;

- L'application de deux couches de finition peinture intérieure ;
- Toutes sujétions de protection, raccords et finitions.

Teinte blanc cassé, à valider par la Maîtrise d'Œuvre.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : Doublage périphérique en finition Fermacell - uniquement façades SE et NE

b. PEINTURE CLOISONS

Mise en peinture de l'ensemble des cloisons intérieures en plaques de plâtre.

Les prestations comprennent :

- La préparation des supports ;
- L'application d'une impression adaptée ;
- L'application de deux couches de finition peinture intérieure ;
- Toutes sujétions de raccords, protections et finitions.

Teinte blanc cassé, à valider par la Maîtrise d'Œuvre.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : Ensemble des cloisons intérieures neuves et existantes en gypse (hors murs de refends en pierre).

02.03.02 Mise en peinture des PLAFONDS

a. PEINTURE PLAFONDS DROITS

Mise en peinture des plafonds horizontaux en plaques de plâtre.

Les prestations comprennent :

- La préparation des supports, comprenant rebouchage, ratissage ponctuel, ponçage et dépoussiérage ;
- L'application d'une impression adaptée au support ;
- L'application de deux couches de finition peinture intérieure ;
- Traitement soigné des raccords avec poutres et ouvrages adjacents ;
- Toutes sujétions de protection, raccords et finitions.

Teinte blanc cassé, à valider par la Maîtrise d'Œuvre.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : Ensemble des plafonds droits du projet.

b. PEINTURE PLAFONDS RAMPANTS

Mise en peinture des plafonds rampants en plaques de plâtre situés sous toiture.

Les prestations comprennent :

- La préparation des supports, comprenant rebouchage, ratissage ponctuel, ponçage et dépoussiérage ;
- L'application d'une impression adaptée au support ;
- L'application de deux couches de finition peinture intérieure ;
- Traitement soigné des raccords avec poutres et ouvrages adjacents ;
- Toutes sujétions de protection, raccords et finitions.

Teinte blanc cassé, à valider par la Maîtrise d'Œuvre.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : Ensemble des plafonds rampants du projet - R+1 et mezzanine.

02.03.03 Traitement des éléments de CHARPENTE INTÉRIEURE

a. HUILAGE des ÉLÉMENTS DE CHARPENTE

Application d'une huile pour protection des éléments de charpente apparents.

Les prestations comprennent :

- La préparation des supports, comprenant rebouchage, ratissage ponctuel, ponçage et dépoussiérage ;
- Ponçage localisé si nécessaire ;
- Ponçage localisé si nécessaire ;
- Toutes sujétions de protection, raccords et finitions.

Teinte à confirmer sur échantillon.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : Poutres, poteaux, escaliers et garde-corps des mezzanines.

b. HUILAGE des ÉLÉMENTS DE SOUS FACE PLANCHER

Application d'une huile pour protection des éléments de charpente apparents.

Les prestations comprennent :

- La préparation des supports, comprenant rebouchage, ratissage ponctuel, ponçage et dépoussiérage ;
- Ponçage localisé si nécessaire ;
- Ponçage localisé si nécessaire ;
- Toutes sujétions de protection, raccords et finitions.

Teinte à confirmer sur échantillon.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : Sous-face des mezzanines.

c. CHAULAGE SOUS-FACES DE PLANCHER

Réalisation d'un chaulage sur les sous-faces de plancher bois conservées.

Les prestations comprennent :

- Préparation et nettoyage des supports ;
- Application d'un lait de chaux ou produit équivalent compatible avec le support bois ;
- Toutes sujétions de protection et finitions.

Teinte à confirmer sur échantillon.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : RDC – PLAFONDS atelier, bureau, cuisine commune et espaces ERP.

02.03.04 Chaulage des ENDUITS INTÉRIEURS apparents

Réalisation d'un chaulage sur les murs.

Les prestations comprennent :

- Préparation et nettoyage des supports ;
- Application d'un lait de chaux ou produit équivalent compatible avec le support bois ;
- Toutes sujétions de protection et finitions.

Teinte à confirmer sur échantillon.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : R+1 – mur entre atelier artiste n°1 et n°2 + mur nord Est atelier artiste n°2

02.03.05 Peinture des BOISERIES

a. PEINTURE PORTES INTÉRIEURES

Mise en peinture des portes intérieures et de leurs huisseries.

Les prestations comprennent :

- Préparation et nettoyage des supports ;
- Ponçage et reprises localisées ;
- Application d'une impression adaptée ;
- Application de deux couches de finition.

Teinte à valider par la Maîtrise d'Œuvre.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION Ensemble des portes intérieures du projet.

b. PEINTURE PLINTHES

Mise en peinture des plinthes réalisées au titre du lot Agencement.

> Peinture ou lasure pour plinthe classique

Les prestations comprennent :

- Préparation et nettoyage des supports ;
- Ponçage et reprises localisées ;
- Application d'une impression adaptée ;
- Application de deux couches de finition.

Teinte à valider par la Maîtrise d'Œuvre.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION Ensemble des plinthes du projet.

c. PEINTURE PLINTHES TECHNIQUES

Mise en lasure des plinthes techniques réalisées au titre du lot Agencement.

> Lasure pour plinthe technique

Les prestations comprennent :

- Préparation et nettoyage des supports ;
- Ponçage et reprises localisées ;
- Application d'une impression adaptée ;
- Application de deux couches de finition.

Teinte à valider par la Maîtrise d'Œuvre.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION Ensemble des plinthes techniques du projet.

02.03.06 Mise en PEINTURE DE L'ANNEXE

a. PEINTURE CLOISONS DE L'ANNEXE

Mise en peinture des cloisons intérieures de l'annexe de type placo, soit l'ensemble des hauts de murs au-dessus de la faïence existante.

Les prestations comprennent :

- Préparation et nettoyage des supports ;
- L'application d'une impression adaptée ;
- L'application de deux couches de finition peinture intérieure ;
- Protections des éléments existants conservés, notamment faïences ;
- Toutes sujétions de raccords, protections et finitions.

Teinte à valider par la Maîtrise d'Œuvre.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : Annexe – ensemble des cloisons intérieures (hors murs pierres et cloisons bois)

b. PEINTURE HABILLAGES BOIS ANNEXE

Protection et mise en teinte des habillages bois apparents de l'annexe de type cloison.

Les prestations comprennent :

- Préparation et nettoyage des supports ;
- Le ponçage localisé si nécessaire pour intégration des pièces de bois neuves à la cloison existantes ;
- L'application d'une lasure, huile ou peinture adaptée aux supports bois pour unification de l'ensemble;
- Toutes sujétions de protection des ouvrages adjacents et de finition.

Teinte à valider par la Maîtrise d'Œuvre.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : Ensemble des habillages/parement bois de l'annexe.

c. HUILAGE PORTES ANNEXE TYPE BOIS

Mise en huilage des portes intérieures et de leurs huisseries de type bois.

Les prestations comprennent :

- Préparation et nettoyage des supports ;
- Le ponçage et les reprises localisées ;
- L'application d'une lasure, huile ou peinture adaptée aux supports bois pour unification de l'ensemble;
- Toutes sujétions de protection et de raccords.

Teinte à valider par la Maîtrise d'Œuvre.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : Ensemble des portes intérieures de l'annexe sur cloison type bois.
Quantité : 2U

d. PEINTURE PORTES ANNEXE

Mise en peinture des portes intérieures et de leurs huisseries de type bloc-portes.

Les prestations comprennent :

- Préparation et nettoyage des supports ;
- Le ponçage et les reprises localisées ;

- L'application d'une impression adaptée ;
- L'application de deux couches de finition ;
- Toutes sujétions de protection et de raccords.

Teinte à valider par la Maîtrise d'Œuvre.

Tranche Ferme à chiffrer :

LOCALISATION : Ensemble des portes intérieures de l'annexe sur cloison type placo.

Quantité : 3U

02.03.07 Mise en PEINTURE DIVERS

a. PEINTURE HABILLAGE PAC

Mise en peinture de l'habillage bois type ventelles destiné à la dissimulation de l'unité extérieure de la pompe à chaleur.

Les prestations comprennent :

- la préparation des supports avant peinture ;
- l'application d'un système de peinture adapté aux ouvrages bois extérieurs ;
- la réalisation des couches d'impression et de finition selon les prescriptions fabricant ;
- la protection des ouvrages environnants et toutes sujétions nécessaires à une parfaite exécution.

Teinte à valider par la Maîtrise d'Œuvre.

Tranche Optionnelle à chiffrer :

LOCALISATION : Jardin de la ferme.